

**tarifs de mise à disposition des espaces
de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville
pour des réunions, séminaires, colloques, réceptions**

Toute mise à disposition est subordonnée à la mission d'enseignement de l'établissement et ne doit pas nuire à la bonne tenue de celle-ci.

Espace	Capacité	Surface	Matériel audiovisuel & informatique	Demi-journée et soirée < 4h (période de 4h consécutives entre 9h et 18h)	Journée > 4h (de 9h à 18h)
Amphi B. Huet (+ mise à disposition de la grande galerie et de l'espace d'accueil)	323 places (238 + 82 au balcon)	328 m ²	1 micro filaire 5 micros HF dont 2 cravates Vidéoprojection Enregistrement audio à la demande	2 000 €	3 500 €
Amphi central	178 places	173 m ²	1 micro filaire 2 micros HF	1 110 €	1 900 €
Amphi nord	160 places	177 m ²	Vidéoprojection		
Salle du conseil	40 places 50 pers debout	69,5 m ²	Vidéoprojection	650 €	1 000 €
Salle Bobenrieter	40 places 100 pers debout	125 m ²	Vidéoprojection	900 €	1 500 €
Salle de cours					
Salle 2	30 places	52 m ²	Vidéoprojection	370 €	600 €
Salles 3, 5, 7, 9	10 places	19 m ²		170 €	300 €
Salle 4, 6	15 places	35 m ²		300 €	500 €
Salle 8	15 places	35 m ²	Écran TV avec HDMI. Possibilité de portable avec wifi	300 €	500 €
Salle 10	25 places	45 m ²	Vidéoprojection	400 €	700 €
Salle 12	100 places	123 m ²	Micro et vidéoprojection	880 €	1 500 €
Salle 14	20 places	42 m ²	Vidéoprojection	380 €	600 €

conditions générales de tarification

1. Les tarifs de référence comprennent :

Les frais de mise à disposition **de tous les espaces identifiés** pour la location, les frais d'encadrement et de gestion du dossier, les coûts de mise à disposition des matériels ou moyens déjà en place.

Le prix de location de l'amphithéâtre Huet inclue la mise à disposition à titre gracieux de la grande galerie et de l'espace d'accueil.

2. Abattements et majorations tarifaires :

Le cas échéant, un pourcentage d'abattement sera calculé en fonction du nombre d'espaces mis à disposition sur un même site pendant une même période :

- À hauteur de 20 % du tarif le plus élevé, pour deux espaces loués,
- À hauteur de 30% du tarif le plus élevé, pour trois espaces loués,
- À hauteur de 40% du tarif le plus élevé, pour quatre espaces loués,
- À hauteur de 50% du tarif le plus élevé, pour cinq espaces loués,
- À hauteur de 60% du tarif le plus élevé, pour six espaces loués,
- À hauteur de 70% du tarif le plus élevé, pour sept espaces
- À hauteur de 80% du tarif le plus élevé, pour huit espaces et plus.

L'établissement se réserve la possibilité d'accorder la gratuité pour les utilisations à accès non payant de l'administration centrale et des services déconcentrés du ministère de la Culture ainsi que des associations qui ont leur siège à l'École.

Un tarif préférentiel de 50% peut être proposé aux partenaires réguliers de l'École pour une mise à disposition de locaux à des partenaires (Chaires partenariales, CAUE...).

Les dépassements horaires en soirée sont facturés à raison de 25% du tarif journée par heure.

3. Conditions de paiement :

Le paiement se fait en une fois à réception de la facture émise au lendemain de la mise à disposition des locaux selon les conditions définies dans la convention de mise à disposition.

4. Conditions d'annulation :

L'ÉNSA-PB peut, à tout moment, résilier la convention de mise à disposition pour des motifs :

- de non-respect des dispositions essentielles de la convention
- d'intérêt général, cas fortuit ou de force majeure
- de plein droit en cas d'avis défavorable des autorités administratives compétentes en matière de sécurité (Dans ce cas, à défaut de report, les sommes déjà versées seront restituées, hors les cas de résiliation pour faute du bénéficiaire).

L'annulation par le bénéficiaire pourra donner lieu au paiement d'une indemnité dans les conditions prévues par la convention de mise à disposition.

5. Les conditions générales d'utilisation figurent dans la convention de mise à disposition.